

Volet Habitat du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal 2019-2024



Communauté de Communes du Pays de Mortagne

Jessica GUATRON

Pôle Aménagement et Transition Ecologique
21 Rue Johannes Gutenberg
Pôle du Landreau – CS 80055
LA VERRIE
85 130 CHANVERRIE
02.51.63.69.23
jessica.gautron@mortagne-vendee.fr

CONTEXTE

La Communauté de communes du Pays de Mortagne a approuvé son PLH par délibération du 3 juillet 2019 pour la période 2019-2024. Il s'agit du premier PLH sur ce territoire et cet engagement est volontaire.

La communauté de communes du pays de Mortagne a été créée le 1er janvier 1997 et succède au syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM) du canton de Mortagne-sur-Sèvre mis en place en février 1971. Elle regroupe 12 communes et sa population s'élève à 27 537 habitants (INSEE 2015).

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Le PLUi-H 2019-2024 retient 5 orientations stratégiques afin de répondre à des objectifs territorialisés :

- Développer une offre de logements diversifiée ;
- Agir sur le foncier ;
- Promouvoir un habitat durable ;
- Rechercher une offre d'habitat adaptée aux besoins spécifiques ;
- Initier une politique intercommunale de l'habitat.

AXES MAJEURS DE PLAN D'ACTIONS

Les orientations du programme local de l'habitat se déclinent en 13 actions :

ORIENTATIONS	ACTIONS ASSOCIEES
Orientation 1 : Développer une offre de logements diversifiée	- Action 1 : Territorialiser les objectifs en logements - Action 2 : Développer une offre de logements accessibles - Action 3 : Développer de nouvelles formes d'habiter
Orientation 2 : Agir sur le foncier	- Action 4 : Coordonner et améliorer la veille foncière des communes et de l'intercommunalité

<p>Orientation 3 : Promouvoir un habitat durable</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Action 5 : Encourager les opérations d'aménagement et de construction exemplaires sur le plan du développement durable - Action 6 : Améliorer les performances énergétiques des logements existants - Action 7 : Soigner la reprise des bâtiments existants et la qualité architecturale des nouvelles opérations
<p>Orientation 4 : Rechercher une offre d'habitat adaptée aux besoins spécifiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Action 8 : Mieux connaître les besoins des jeunes et faciliter leur installation - Action 9 : Poursuivre le développement d'une offre en logements adaptés pour les personnes âgées, ayant un handicap ou dépendantes - Action 10 : Apporter une réponse aux personnes mal logées ou défavorisées
<p>Orientation 5 : Initier une politique intercommunale de l'habitat</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Action 11 : Mettre en place un observatoire intercommunal de l'habitat et du foncier - Action 12 : Identifier et créer un réseau de personnes ressources - Action 13 : Appuyer la gouvernance du PLH sur la commission Habitat de la CCPM

OBSERVATIONS

Le lancement de l'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) couplée à une Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PTREH) est prévue pour janvier 2021.

